



**HAL**  
open science

## Les Fables héroïques du prieur Audin : une esthétique du ridicule ?

Bernard Teyssandier

► **To cite this version:**

Bernard Teyssandier. Les Fables héroïques du prieur Audin : une esthétique du ridicule ?. sous la direction de Delphine Amstutz, Boris Donné, Guillaume Peureux et Bernard Teyssandier. "Jusqu'au sombre plaisir d'un cœur mélancolique" : études de littérature française du XVIIe siècle offertes à Patrick Dandrey, Hermann, pp.233-241, 2018, 9782705697105 (br.). - 9782705697112 (rel.). hal-02076507

**HAL Id: hal-02076507**

**<https://hal.science/hal-02076507>**

Submitted on 21 Jan 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Les *Fables héroïques* du prieur Audin : une esthétique du ridicule ?

Bernard Teyssandier

Université de Reims Champagne-Ardenne, CRIMEL

Sur la vie et la carrière du sieur Audin, parent de la famille Pascal<sup>1</sup> et auteur de discours édifiants dans l'esprit du « siècle Louis XIII », rien à glaner de substantiel ou presque, pas même les dates exactes de sa naissance et de sa mort. Parmi les hypothèses recevables, le fait que le *prieur de Termes et de La Fage*, – c'est ainsi qu'il aime à se présenter dans les livres qu'il signe en son nom personnel – ait occupé une charge de pédagogue dans la famille de Louis de Nogaret d'Épernon, cardinal de la Valette, auquel il dédie un recueil de devises assorties d'épigrammes latines<sup>2</sup>.

Et de fait, à la mort de ce proche de Richelieu, le sieur Audin ne renonce ni à la posture magistrale ni à l'ambition de parvenir, bien au contraire. On retrouve sans doute sa trace auprès de la reine de France<sup>3</sup>, devenue entre temps mère d'un dauphin Dieudonné. L'homme d'Église entre-t-il alors directement au service d'Anne d'Autriche ? Répond-il à une commande officielle en lui dédiant un ouvrage ? Les *Maximes d'éducation et direction puérile, des dévotions, mœurs et actions, occupations, divertissements, jeux et petite étude de Monseigneur le Dauphin jusques à l'âge de sept ans*<sup>4</sup>, constituent en tout cas l'un des plus importants témoignages du siècle sur l'éducation princière précédant le célèbre « passage aux hommes ». Preuve de l'intérêt que lui inspire le sujet et des avantages qu'il entend en tirer, en 1647, c'est en maître patenté qu'Audin compose une nouvelle somme consacrée à l'enseignement royal. Mais il ne se contente plus désormais d'une diffusion manuscrite. Son *Histoire de France représentée par tableaux, commençant au règne de Hugues Capet, chef des Roys de la troisième Branche. Avec des discours et reflexions politiques* paraît en édition partagée chez deux libraires parisiens ayant pignon sur rue, Antoine de Sommaville et Toussaint Quinet. Imprimé au format in-quarto en deux parties distinctes parfois réunies en un seul volume, ce « livre-galerie » est dédié au jeune Louis XIV. Orné de grandes gravures sur cuivre de François Chauveau, le recueil rassemble plusieurs « peintures » à la manière du jésuite de cour Pierre Le Moyne, lui-même imitateur de l'Ancien Philostrate<sup>5</sup> : outre les enseignements sur la monarchie française annoncés par le titre, l'*Histoire de France* d'Audin réunit des « tableaux » de circonstance en hommage aux qualités d'éducateurs de la reine régente et du cardinal Mazarin. En 1646, il est vrai, le premier ministre d'Anne d'Autriche et

---

<sup>1</sup> Blaise Pascal, *Œuvres complètes* I, éd. J. Mesnard, Paris, Desclée de Brouwer, 1964, p. 456-458.

<sup>2</sup> Léopold Delisle, *La Bibliothèque nationale en 1876 ...*, Paris, impr. de P. Dupont, 1877, p. 32.

<sup>3</sup> J. Mesnard soutient qu'il s'agirait plutôt de Gabriel Audin sans apporter vraiment de preuve, éd. cit., p. 457. La dimension éducative des textes attribués au sieur de La Fage plaide selon nous pour une attribution en sa faveur. C'est ce qu'affirme Georges Lacour-Gayet dans *L'Éducation politique de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1898, p. 62.

<sup>4</sup> G. Lacour-Gayet, *op. cit.*, p. 62.

<sup>5</sup> En 1614, la veuve L'Angelier publie une édition illustrée des *Images ou tableaux de platte-peinture* de Philostrate. Les *Peintures morales* de Pierre Le Moyne paraissent chez S. Cramoisy en 1640 (t. I) et 1643 (t. II).

parrain de Louis XIV vient d'hériter la charge de *surintendant au gouvernement et à la conduite du roi*<sup>6</sup>.

Tout juste un an après cette édition de prestige, Audin articule une fois encore christianisme et exemplarité en publiant deux volumes de près de quatre cents pages chacun : les *Fables héroïques comprenans les veritables Maximes de la Politique chrestienne, et de la Morale. Avec des discours enrichis de plusieurs Histoires, tant Anciennes que Modernes*. Tant pour ce qui est de la façon dont l'auteur mène sa carrière que de son capacité à s'adapter aux circonstances, Audin s'inscrit dans une pratique de la polygraphie que l'on dira mondaine, combinant avec un certain talent « la *diversité profuse* et [...] la *vulgarisation didactique*<sup>7</sup> ». Si le fablier qu'il publie à la veille de la Fronde est aujourd'hui tombé dans l'oubli, le livre bénéficia en son temps d'un certain succès. Plusieurs rééditions en attestent<sup>8</sup>. Une traduction en italien voit le jour en 1667, elle-même suivie d'autres éditions<sup>9</sup>. En 1720, Bruzen de la Martinière adapte les fables du prieur de la Fage dans un recueil adressé au jeune prince des Asturies, le futur roi d'Espagne Louis I<sup>er</sup><sup>10</sup>. En 1744, George Fossati insère plusieurs fictions d'Audin dans ses *Raccolte di varie favole*, ouvrage abondamment illustré réunissant en regard les textes français et leur version italienne<sup>11</sup>.

Sans être un livre d'apparat, les *Fables héroïques* d'Audin, parues au format in-octavo, constituent ce qu'on pourrait appeler une édition soignée. D'abord du fait de l'abondance des images : pour l'ensemble des volumes, François Chauveau réalise deux titres-frontispices à pleines pages et soixante grandes vignettes sur cuivre. Ensuite eu égard à l'impeccabilité du protocole typographique mis en place : précédée d'un bandeau sur bois à fleurons et d'un titre de présentation, l'image gravée est suivie de quatre énoncés gnomiques chiffrés, ce premier ensemble occupant l'espace d'une page entière. Vient ensuite la fable à proprement parler, texte en prose assez court intégrant sous forme de rappels les chiffres disposés en ordre croissant qui correspondent eux-mêmes aux quatre formules morales disposées au-dessous de l'image. À ce récit d'imagination orné à l'initiale d'une lettrine sur bois, Audin agrège enfin un commentaire autrement plus substantiel. Mais un trait horizontal marquant le commencement de ce « Discours » accuse la séparation entre les deux systèmes. Cette nouvelle pièce d'éloquence qui court sur plusieurs pages est d'ailleurs elle-même précédée d'un nouveau titre. La cohérence de cet ensemble composite qui rassemble autour d'une seule gravure plusieurs textes en prose se traduit néanmoins par la présence matérielle d'un cul-de-lampe : par cet usage typographique conventionnel, le lecteur comprend qu'une séquence se clôt et qu'une nouvelle s'annonce. Paru avec privilège royal, le recueil d'Audin regroupe en outre un nombre plutôt réduit de pièces liminaires : une épître encomiastique adressée au chancelier Pierre Séguier dans le volume I, suivie d'un avant-propos intitulé « Apologie en

---

<sup>6</sup> *Lettre de la Reine régente, mère du Roy ... sur le choix que Sa Majesté a fait d'un gouverneur ...*, Paris, C. Ribot, 1646, non paginée.

<sup>7</sup> Patrick Dandrey, « Introduction », *Littératures classiques*, n° 49, 2003, p. 6.

<sup>8</sup> 1660, 1664, 1669, 1754...

<sup>9</sup> *Favole Heroiche ... transportata dal francese da Nicolò Salengio*, Venetia, G. Hertz, 1667. L'ouvrage, est réédité dans la même traduction italienne à Bologne chez G. Recaldini en 1681 en 2 vol. En 1670, l'ouvrage bénéficie aussi d'une traduction allemande : *Heroische Gedichte*, Nuremberg, trad. de Johann Jakob Feulner. Remerciements à Antoine Biscéré pour cette information.

<sup>10</sup> Amsterdam et Berlin, J. Neaulme, 2 vol. L'auteur confesse avoir adapté le style d'Audin qu'il juge « suranné ». Cette édition semble avoir servi à une nouvelle parution du texte en 1754, toujours chez J. Naulme.

<sup>11</sup> *Raccolta di varie favole .... Recueil de diverses fables dessinées et gravées par George Fossati*. L'ouvrage paraît à Venise chez C. Pecora en 1744 en 6 volumes.

faveur des Fables » ; une dédicace au secrétaire d'État Hugues de Lionne dans le second volume. Pour chacune des deux « Parties », sont également indexés les titres des gloses qui prolongent les fables à proprement parler, soit un ensemble de deux fois trente assertions, ces formules constituant à la fois une « Table des Discours » et une table des devoirs : *Que les Fils meritent d'estre recompensez & honorez, en consideration des Peres, & les Peres à cause de leurs Enfans* (livre I) ; *Que la clemence & le pardon doivent estre les qualitez essentielles des Roys* (livre II) etc.

Même en s'en tenant prudemment à ce que Daniel Arasse appelle une « pratique historienne de l'anachronisme contrôlé<sup>12</sup> », il n'est guère facile de rendre compte d'un recueil aussi profus tant la visibilité des modèles de composition et de transmission sollicités par l'auteur semble difficile à apprécier au premier regard. Certes, la description matérielle du livre peut aider à restaurer les conditions de sa lisibilité, mais sans doute n'est-elle pas suffisante. Comment justifier par exemple le succès prolongé dont cet ouvrage bénéficia durant près d'un siècle dès lors même que les collectionneurs qui en font aujourd'hui l'acquisition, attentifs aux seules images, restent frappés par la dimension répétitive des propos et par leur confondante banalité ? Pour sortir de cette aporie, peut-être convient-il d'abord de rappeler l'écho favorable que rencontre encore le genre de l'apologue dans la première moitié du siècle, notamment auprès de la robe parisienne<sup>13</sup>. En 1644, le maître des requêtes et conseiller d'État Gilbert Gaulmin, dédie un recueil de fables indiennes au chancelier Séguier, figure emblématique de cette caste d'élite, en usant du pseudonyme de David Sahid d'Ispahan<sup>14</sup>. En 1645, Jean Ballesdens, secrétaire particulier de Séguier et précepteur de ses deux petits-fils, adresse au jeune Louis XIV *Les Fables d'Ésope Phrygien*<sup>15</sup>. En 1647, Le Maistre de Sacy, fils de Catherine Arnauld, publie une traduction française des *Fables de Phèdre affranchy d'Auguste*<sup>16</sup>. Fussent-ils ou non illustrés d'images, tous ces recueils se destinent à l'apprentissage. Leurs auteurs recourent à la fable pour son aptitude à enseigner, à persuader et à convaincre.

En cela, tous font écho aux réflexions théoriques engagées par Jean Baudoin, notamment sur la validité et l'utilité du langage symbolique et allégorique<sup>17</sup>. Alors qu'il est totalement négligé par les *Poétiques* humanistes, Baudoin fait grand cas de ce genre mineur qu'est l'apologue notamment pour sa capacité d'insinuation. Dans un article déjà ancien consacré aux *Fables avant La Fontaine*, j'ai pu soutenir, à propos du recueil de *Fables d'Ésope* que Baudoin dédie au duc de Saint-Simon en 1631, et à « Monseigneur Morosini, Ambassadeur ordinaire de la Serenissime Republique de Venise » en 1649<sup>18</sup>, la thèse d'un texte à vocation spirituelle en arguant, pour cet ouvrage d'adaptation et de recyclage, d'un

---

<sup>12</sup> D. Arasse, *Histoires de peintures*, Paris, Denoël, 2004, p. 15.

<sup>13</sup> Emmanuel Bury, « La fable entre humanisme et classicisme : de la pédagogie à la littérature », dans *Les Fables avant La Fontaine*, textes réunis par Jeanne-Marie Boivin, Jacqueline Cerquilini-Toulet, Laurence Harf-Lancner, Genève, Droz, 2011, p. 426.

<sup>14</sup> *Le Livre des lumières, ou conduite des rois...*, Paris, S. Piget, 1644, « A Monseigneur Segulier, Chancelier de France », texte non paginé signé de « David Sahid ».

<sup>15</sup> B. Teyssandier (dir.), Jean Ballesdens, *Les Fables d'Ésope Phrygien*, Reims, Épure, 2011.

<sup>16</sup> *Les Fables de Phèdre affranchy d'Auguste...*, avec le latin à côté..., Paris, Vve M. Durand, 1647.

<sup>17</sup> Pour ce qui est des fables, Ballesdens reprend pour une large part la traduction de Baudoin.

<sup>18</sup> *Les Fables d'Ésope Phrygien, traduction nouvelle...*, Paris, Veuve M. Guillemot et M. Guillemot, 1631. *Les Fables d'Ésope Phrygien illustrées de Discours Moraux...*, nouvelle édition ..., Paris, A. Courbé, 1649.

rattachement à la tradition emblématique de la Renaissance<sup>19</sup>. Or la proximité avec ce modèle canonique n'est sans doute pas totalement établie, pas plus qu'elle ne l'est finalement, on le verra, pour les *Fables héroïques* d'Audin. « Bien des fois », écrit Jean Starobinski, « l'historien, le critique, le philosophe lui-même n'accèdent à la pleine conscience de leur méthode qu'en se retournant vers la trace de leur cheminement<sup>20</sup> ». Cheminement méthodologique hasardeux en l'occurrence, car il convient aussi sans doute de ne pas assimiler trop rapidement ces apologues christianisés parus dans la première moitié du siècle à des pratiques de méditation voire de résipiscence, fussent ces textes composés et diffusés à une époque où « l'humeur noire<sup>21</sup> » étend encore son empire sur les lettres.

Dans une communication prononcée récemment<sup>22</sup>, Delphine Amstutz envisageait d'ailleurs à nouveaux frais la conception et la réception du recueil de Baudoin, autre familier du cercle Séguier<sup>23</sup>. Sans contester l'idée selon laquelle l'existence humaine s'appréhenderait encore chez lui comme une « histoire de la souffrance<sup>24</sup> », en référence à la fois à un mal ontologique (la Chute) et phénoménologique (les guerres civiles), elle insistait sur le fait que Baudoin, lecteur et traducteur de Francis Bacon (*Œuvres morales*, 1626 ; *La Sagesse mystérieuse des anciens*, 1619), envisageait surtout l'utilité de la fable dans une perspective civilisatrice, notamment dans le combat que le genre était à même d'engager contre les « passions brutales<sup>25</sup> », l'envie, la médisance et la jalousie, ferments de dissensions et de violences, humeurs toujours promptes à fragiliser le corps social pour en saper les fondements. Le « trajet critique<sup>26</sup> » emprunté par D. Amstutz et les structures objectives qu'elle retient pour apprécier le livre de Baudoin plaident ainsi en faveur d'une pratique politique et pragmatique de la fable. Hypothèse séduisante, à l'évidence, surtout si on veut bien considérer le statut des auteurs d'apologues ainsi que le rang des dédicataires de cette littérature d'utilité publique, qu'il s'agisse de grands commis de l'État comme Séguier lui-même, d'administratifs moins prestigieux mais grands savants comme Gaulmin, de favoris comme Saint-Simon, de diplomates ou de conseillers comme Lionne, de subalternes attachés à de grandes figures de la monarchie comme Ballesdens, de représentants d'illustres familles de la magistrature comme Sacy ou de vulgarisateurs zélés, défenseurs d'une pratique absolutiste de l'autorité royale comme Baudoin.

À défaut d'apprécier la spécificité du recueil d'Audin, ce rapide excursus dans la production imprimée des fabliers du premier XVII<sup>e</sup> siècle permet une première appréciation : le prieur de Termes et de La Fage est bien l'héritier d'une manière « gallicane » d'écrire et d'utiliser l'apologue. À l'instar de Baudoin, il articule ce genre court à une pratique de la *copia* dans la perspective d'un enseignement de la vertu et plus particulièrement d'une apologie de la vertu d'obéissance. Dans la période qui suit la mort de Louis XIII, période

---

<sup>19</sup> « Le modèle emblématique dans *Les Fables d'Ésope* de Jean Baudoin », dans *Les Fables avant La Fontaine*, *op. cit.*, p. 429-442.

<sup>20</sup> Jean Starobinski, *L'Œil vivant II. La relation critique*, [1970], Paris, Gallimard, 2001, p. 13.

<sup>21</sup> P. Dandrey, *Anthologie de l'humeur noire. Écrits sur la mélancolie d'Hippocrate à l'Encyclopédie*, Paris, Gallimard, 2005.

<sup>22</sup> « La démarche allégorique dans les *Fables d'Ésope* de Jean Baudoin (1631-1649) », communication prononcée en Sorbonne le 7 juin 2017, dans le cadre du séminaire *Itinérances de la fable (III)*. À paraître dans *Le Fablier*, n° 28, 2017.

<sup>23</sup> Baudoin appartient second cercle de Séguier, qui « comprend des exécutants zélés, pensionnés sur le sceau pour divers travaux de traduction ou d'édition » : Yannick Nexon, *Le Chancelier Segulier*, Ceysérieu, Champ Vallon, 2015, p. 378.

<sup>24</sup> P. Dandrey, *Les Tréteaux de Saturne. Scènes de la mélancolie à l'époque baroque*, Paris, Klincksieck, 2003, « Introduction », p. 7.

<sup>25</sup> J. Baudoin, *Les Fables d'Ésope Phrygien illustrées*, 1649, *op. cit.*, « Au Lecteur sur le sujet des Fables », non pag.

<sup>26</sup> J. Starobinski, *op. cit.*, p. 34.

d'instabilité mais aussi de renouvellement, où l'éducation prodiguée à l'héritier du royaume laisse encore entrevoir la possibilité d'un règne de modération et de tempérance, il se sert de la fable, et des livres qui en conservent la mémoire, comme d'un outil heuristique à même de découvrir la vérité cachée du monde<sup>27</sup>, de répondre aux questions en suspens et aux tensions en présence. Sa ligne de force idéologique repose sur le principe éthique de l'amitié et de la concorde civile dont il célèbre en continu les bienfaits en les érigeant en principes et en nécessités intangibles.

Est-ce à dire pour autant que ce énième fablier ne constitue que la simple réplique d'une méthode déjà largement exploitée par d'autres et dont Audin, homme de lettres et homme de cour, userait peut-être plus que d'autres, par facilité ou par opportunisme – à défaut de prétendre vraiment à la fonction de précepteur de Louis XIV ? Peut-être chercha-t-il à rejoindre l'équipe des maîtres pédagogues attachée au roi en multipliant les ouvrages propres à instruire la haute et belle jeunesse. Ce serait faire peu de cas des singularités d'un livre qu'il serait injuste de soumettre plus longtemps au supplice de Procruste. Comme l'indique son titre, l'ambition première du fablier d'Audin est avant tout poétique : il s'agit de hisser l'apologue à un niveau de sublimité maximal de manière à l'affilier aux grands genres. Les deux frontispices sur cuivre de François Chauveau en attestent. Le premier représente un joueur de lyre assis sur un promontoire : l'homme a visiblement domestiqué les animaux puisque tous, « meslez les uns parmi les autres<sup>28</sup> », se rassemblent autour de lui. Or ce n'est pas Ésope qui est ici figuré mais Orphée. Le frontispice du tome II rompt cette harmonie en même temps qu'il accuse l'effet de distance entre les animaux et les hommes : Chauveau regroupe les bêtes au centre d'un vaste cirque et dispose les spectateurs sur les gradins. Ces scénographies animalières et pompeuses sont révélatrices de l'idée qui préside à la réalisation de l'ouvrage d'Audin. Ésope n'y occupe plus une place centrale : l'esclave de Phrygie n'est plus la Muse tutélaire de l'apologue, son épiclèse. Le prieur de La Fage, d'ailleurs, ne puise pas directement dans le fonds ésope pour ce qui est de ses fables, il invente ses propres histoires, tournant ainsi le dos à toute une tradition de naïveté prosaïque dont Montaigne se fait encore l'écho dans ses *Essais* en se réclamant de l'autorité de Platon<sup>29</sup>. En outre, si Audin demeure fidèle au principe de distinction entre le corps (la feinte) et l'âme (la morale), la fable, entendue ici au sens large de système mixte réunissant plusieurs textes autour d'une seule image, n'est plus vraiment soumise à un principe de solidarité, ce qui contribue à distendre les liens qui pourraient rattacher le genre à la tradition emblématique. Certes, ici davantage que chez Baudoin sans doute, le modèle narratif du *Pegme* de Pierre Cousteau (1555) peut servir commodément de référence. Mais plus qu'à une pratique de l'emblème, c'est sans doute à une poétique, celle de l'*ars symbolica* au sens large et de l'allégorie plus particulièrement, qu'Audin demeure redevable, la spécificité et la radicalité de son projet le conduisant d'ailleurs à redéfinir le rôle qu'il assigne précisément à la fiction.

Revenons pour nous en persuader sur le protocole de lecture auquel répond ce recueil. Après le récit fantaisiste qui prolonge et illustre la scène gravée, elle-même disposée en

---

<sup>27</sup> Audin oppose les propos captieux de Charles Quint à la constance de François I<sup>er</sup>, prince fidèle à ses engagements : *Fables héroïques ... de l'Invention du sieur Audin ... Seconde partie*, Paris, J. Gaillard, 1648, (II, 22), « Du Peintre, & du Lievre peint au naturel », p. 280.

<sup>28</sup> « Les Fables », dans Philostrate, *Les Images ...*, éd. Fr. Graziani, Paris, H. Champion, 1995, 2 vol., t. I, p. 73.

<sup>29</sup> *Essais*, Livre I, XXV, « De l'institution des enfants », éd. J. Céard, Paris, Librairie générale française, 2002, 3 vol., t. I, p. 294.

« tableau » dans l'espace d'une page<sup>30</sup>, le lecteur des *Fables héroïques* est immédiatement conduit vers de plus hautes vérités. Jusque-là rien que de très attendu : *mutatis mutandis*, Baudoin en use à peu près de la sorte à travers ses propres « Discours », à la différence près qu'il maintient toujours le lien entre le récit d'imagination et son prolongement discursif<sup>31</sup>. Or c'est justement dans la manière abrupte voire brutale dont il envisage le passage d'un univers à l'autre qu'Audin impose sa marque. On peut s'interroger sur les raisons d'une telle méthode. En livrant la fable au merveilleux, à l'étrange, à la dissonance voire au *ridicule* – on demeure frappé par le caractère invraisemblable des anecdotes qu'il invente et par sa volonté manifeste d'attirer l'œil du lecteur sur ces extravagances<sup>32</sup> –, le prieur de La Fage se justifie de son geste au nom d'un principe de vérité (la fable n'est pas ce qu'elle paraît), mais dans le même temps il minore la fiction, la désignant comme un langage devant lequel le lecteur éprouverait non pas du « mépris<sup>33</sup> » mais une forme de gêne voire même d'irritation :

Que si quelque desgouté, pour autoriser son mauvais sentiment, pense avoir raison de se plaindre de la bassesse [de mon] sujet ; Je luy respondray, qu'un homme passeroit pour imbecille [...] qui par un défaut de jugement, jetteroit un Diamant brut, d'autant que son esclat, son lustre, & sa beauté, sont couverts de la crasse, & difformité d'une pierre<sup>34</sup>. Quoy que la Fable semble ridicule, pour introduire des Animaux, et des Arbres qui parlent, [...] elle est d'autant plus à rechercher, que le Suc qu'elle enferme artistement, est le vray Nectar, & l'Ambrosie des Dieux [...] d'autant plus salutaire au cœur, qu'elle est desagreable à l'oreille<sup>35</sup>.

L'« Apologie en faveur des Fables » a ainsi pour fonction d'opérer une redéfinition du genre, en rejetant tout geste de mignotise d'une part – « Sous le nom de Fables, je n'entends pas d'autoriser les contes, ny les sornetes des vieilles ; mais bien celles, qui pour estre artistement & judicieusement inventées, confirment les Sages dans la recherche de la vertu, font abhorrer le vice aux meschans, & donnent de grandes lumieres à ceux qui sont les Chefs, & les Arbitres de la vie Civile » – et en plaidant d'autre part en faveur d'une pratique oratoire de haute tenue et de vaste envergure :

Certes, quoy que les autoritez que je rapporte soient tres-considérables, les ignorans ne laisseront pas de croire, que l'incomparable Esope n'a inventé les Fables, que pour faire taire les Enfans, quand ils pleurent, ou pour les endormir plus facilement quand on les berce. Et neanmoins la vraye Politique s'y voit honorablement estable ; [...] la Charge du Prince, le devoir du Peuple, le bon-heur de la Republique s'y font remarquer avec respect & admirer de tous ceux qui en conservent les moindres idées.

Finalement, tout se passe comme si le commentaire, qui constitue « l'application » de la fiction, travaillait à la faire oublier. Aux deux « poulains » de la fable 5 du livre II, l'un nourri dans les blandices l'autre éduqué à la dure, par exemple, le « Discours » substitue d'autres figures exemplaires, plus historiques, plus évocatrices, plus contemporaines, et surtout plus grandioses. Celle d'Henri le Grand par exemple, « cet incomparable Hercule gaulois, [qui] fut eslevé à Mioçans [*i.e* : Miossens] dedans des montagnes, jusques à l'âge de sept ans<sup>36</sup> ». Celle

<sup>30</sup> La disposition canonique de l'*emblemata triplex* (*motto, figura, subscriptio*) a pu ici servir de modèle.

<sup>31</sup> « icy la prevoyante Arondelle nous apprend combien importe... » (*Fables héroïques, op. cit.*, p. 104) ; « Le Vautour de cette Fable imite la cruauté de certains hommes dénaturez... », (*ibid.*, p. 318) etc.

<sup>32</sup> « Des Cigognes, & du Milan » (I, 5) ; « De l'Oranger, & des autres Arbres » (I, 9)...

<sup>33</sup> Le Maître de Sacy, *Les Fables de Phèdre...*, *op. cit.*, « Au lecteur », non pag.

<sup>34</sup> Emprunt à Baudoin : si on s'arrête à l'historiette fantaisiste et à la figure, écrit l'auteur, la fable n'est qu'« extravagance », « bagatelle », « happelourde », c'est-à-dire fausse pierre, *Les Fables d'Esope Phrygien...*, 1631, *op. cit.*, « A Monsieur de Saint-Simon », non pag.

<sup>35</sup> *Fables héroïques ...*, *op. cit.*, t. I, « Apologie en faveur des Fables », non paginé.

<sup>36</sup> *Ibid.*, t. II, p. 62.

de Louis XIV encore, que « la Reyne Regente sa Mere » élève « dans la piété, et la connoissance des bonnes Lettres » mais qu'elle a soin aussi de faire galoper sur un cheval de manière à « endurcir son corps à la chasse [afin qu'il acquière] l'adresse de se faire un jour admirer dans la guerre<sup>37</sup> ».

Ces effets de substitution peuvent trouver une explication théologique. Pour Audin l'apologue, entendu au sens large de parabole, témoigne peut-être encore de l'incapacité du langage humain à exprimer et à formuler directement le vrai. Le détour que le genre utilise pour émettre ses propositions et l'étonnement incongru qu'il suscite pour parvenir à ses fins peuvent ainsi traduire la distance séparant les mots des choses en référence à la malédiction de Babel ou à la Chute adamique. Mais faut-il encore vraiment voir dans l'usage que le prier Audin fait de la fiction un mouvement s'apparentant à la « remontée nostalgique vers l'origine [à laquelle la fable serait à même d'offrir] une possibilité de réponse<sup>38</sup> » ? La manière dont le fabuliste dévalorise la fiction et en révèle la dimension grotesque et misérable n'est-elle pas plus simplement dictée par le projet poétique auquel il soumet l'apologue ? En se proposant de substituer au prosaïsme inhérent au genre de l'apologue la dignité qui en assurerait à la fois la réputation et la survivance – « Les Fables », écrit Audin au début du texte apologétique servant de préface « meritent cet honneur » –, il n'est de toute façon plus à même, comme Le Maistre de Sacy par exemple<sup>39</sup>, d'octroyer au monde créé une attention dans ce qu'il peut avoir de plus mêlé et de plus délié. Le simulacre figuratif, dès lors, joue un rôle proche de la médication dans l'ancienne médecine : il a un effet purgatif et surtout transitoire<sup>40</sup>. De la même manière que le malade oublie l'amertume de la potion dès qu'il a recouvré la santé, le lecteur, tel qu'Audin se l'imagine en tout cas, n'aura cure de s'attarder sur les niaiseries animalières ou végétales, pour se nourrir, en adulte conscient de ses devoirs, de beaux « Discours » seuls à même de le révéler à sa propre existence, à sa propre exigence.

Rien ne permet d'affirmer que La Fontaine, qui dédie à Monseigneur, fils de Louis XIV, un recueil de *Fables choisies mises en vers* l'année du passage aux hommes de l'enfant roi, ait lu les *Fables héroïques*. Mais si le poète de Vaux s'est intéressé, ne fût-ce qu'en passant, aux fabliers parus quelque vingt ans plus tôt, celui d'Audin a sans nul doute dû retenir son intérêt. D'abord parce que François Chauveau, avec lequel il collabore en 1668, en avait jadis réalisé l'illustration. Ensuite parce que le projet esthétique de son prédécesseur constitue sans doute celui qui, dans l'esprit et la manière, est le plus éloigné du sien. Pour le critique contemporain, le recueil d'Audin offre ainsi un point d'observation particulièrement utile pour apprécier les inflexions que La Fontaine fait subir au genre. Qu'il s'agisse de substituer aux « faits [des] Ayeus & [aux] vertus des Rois » les « legeres Peintures » et les « moindres Avantures<sup>41</sup> » promises à un dauphin, ou bien encore, par le biais du vers irrégulier et d'un « burlesque

---

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 63-64.

<sup>38</sup> J.-M. Chatelain, *Livres d'emblèmes et de devises, une anthologie (1531-1735)*, Paris, Klincksieck, 1993, p. 26.

<sup>39</sup> « Les hommes sages contemplent avec plaisir et avec estime ces tableaux excellens de tout ce qui se passe dans le monde, dont les traits ne sont pas formez avec des couleurs mortes, mais avec des creatures vivantes et animées », Le Maistre de Sacy, *Les Fables de Phèdre...*, *op. cit.*, « Au lecteur », non pag.

<sup>40</sup> « Le purgatif visait en somme à susciter une exacerbation de la maladie par l'introduction d'un corps à la fois étranger et pourtant similaire à l'humeur fautive ou excessive, afin de faciliter l'éviction du trop plein et de rétablir un équilibre des dosages compatible avec la santé. Le médicament devait donc [...] n'être [...] pas assimilable par l'organisme dans lequel il ne ferait que transiter », P. Dandrey, « La rédemption par les lettres dans l'Occident mélancolique (1570-1670). Contribution à une histoire de la jouissance esthétique », dans M. Fumaroli, P.-J. Salazar et E. Bury (éd.), *Le Loisir lettré à l'Âge classique*, Genève, Droz, 1996, p. 72.

<sup>41</sup> *Fables choisies mises en vers par M. de La Fontaine*, Paris, C. Barbin, 1668, « A Monseigneur le Dauphin », p. 2.



tempéré », d'articuler la fable à des formes de puérité pour en révéler à la fois « la gaieté musarde [et] le plaisir lumineux<sup>42</sup> ».

---

<sup>42</sup> P. Dandrey, « Les *Fables* de La Fontaine, œuvre “puérite” », communication prononcée à Château-Thierry le 10 juin 2017, dans le cadre des *Rencontres de Psyché*. Texte à paraître dans *Le Fablier*, n° 29, 2018.